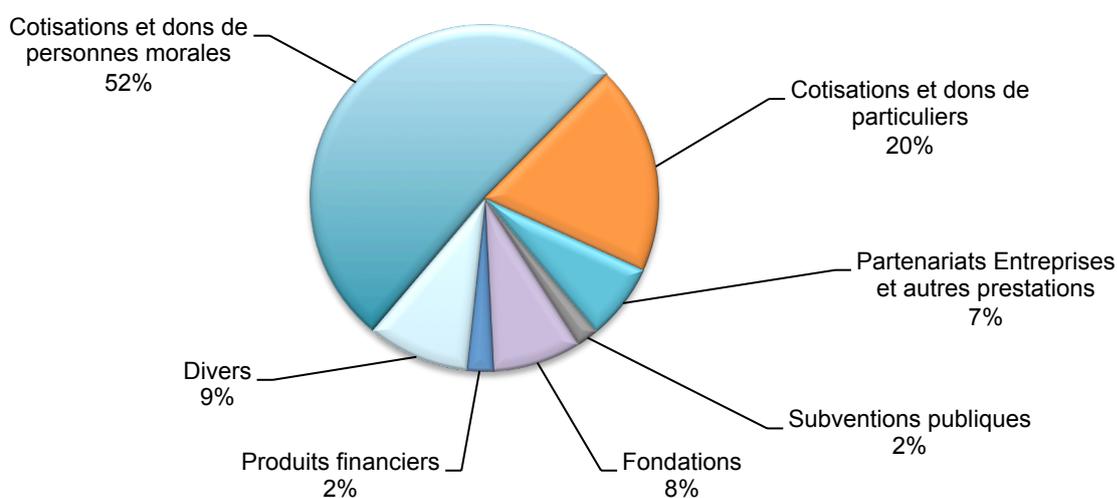


RAPPORT FINANCIER 2016

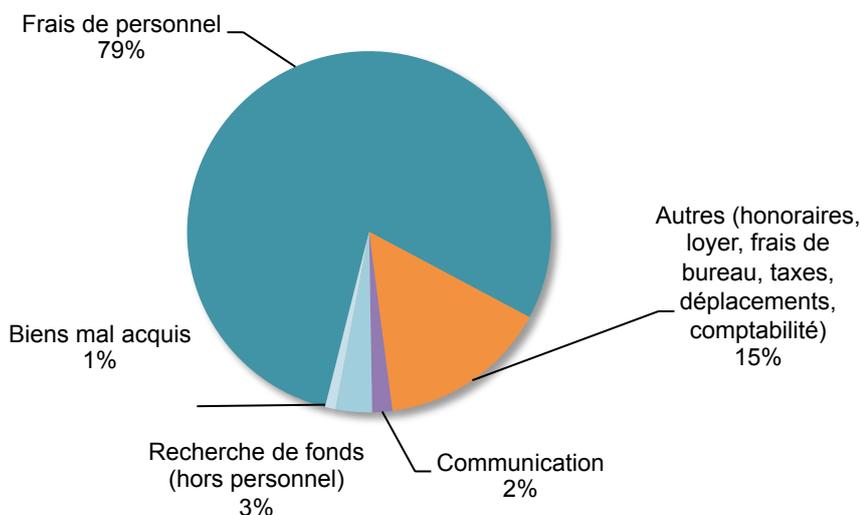
I. Informations financières simplifiées

Les informations suivantes sont extraites du rapport général du commissaire aux comptes qui est consultable sur notre site internet. Elles visent à présenter, dans un format accessible et synthétique, complémentaire du format du CER (point 2), les principales sources de financement et principaux postes de dépenses de l'association en 2016.

Recettes 2016



Dépenses 2016



Adhérents, partenaires, donateurs institutionnels et autres organisations dont la cotisation, le don ou le règlement était supérieur à 1000 € en 2016

Plus de 15 000 € : Aéroports de Paris (20 000€), European Public Real Estate Association (20 000€), Fondation Charles Léopold Mayer (20 000€), Pernod-Ricard (16 500€), SNCF (51000€), Transparency International Secretariat (26 000€), Fondation Un monde par tous (20 000€).

De 5 000 à 15 000 € : Fondation Adessium, Agence Française de Développement, AXA, Carrefour, CEBC (association des anciens d'HEC), Coca-Cola Entreprise, Crédit Agricole, Daiichi Sankyo, EDF, Engie, Ernst&Young, Essilor, Française Des Jeux, KPMG, L'Oréal, Mairie de Paris, Orange, La Poste, Renault, Saint-Gobain, Schneider Electric, Société Générale, Suez, Thomson Reuters, Tilder.

Moins de 5000 € : Acte International, Adeltys, ADIT, Apure, BNP Paribas, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Deloitte, Espelia, Ethic Intelligence, Global Compact, Herbert Smith, IFP School, LEEM, OFI MA, Ponticelli Frères, Reporters sans frontières, Sacem, SGS, Total.

II. Compte d'emploi des ressources 2016

Notice explicative

L'objet du compte d'emploi des ressources (ou « CER ») est de rendre compte, de manière lisible et accessible, de l'utilisation par une association des ressources qu'elle collecte auprès du public. C'est une information qui s'adresse donc principalement aux donateurs individuels, même si elle est de nature à intéresser l'ensemble des parties prenantes d'une association.

Il s'agit d'une obligation légale à laquelle notre association est soumise dans la mesure où nous faisons appel à la générosité du public sur notre site Internet. Le CER doit être établi chaque année pour chaque exercice comptable. Il fait partie de l'annexe des comptes et doit être certifié par le commissaire aux comptes.

Définition des missions sociales

La mission sociale de Transparency France ne nous conduit pas à apporter une aide matérielle directe à des publics bénéficiaires. Nous sommes une association de plaidoyer, ce qui veut dire que nous conduisons essentiellement des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs, ainsi que des actions d'apport d'outils et d'expertise au profit de tous ceux qui souhaitent agir contre la corruption.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le rapport moral de l'exercice. Elles sont conduites par les membres bénévoles de l'association, avec l'appui d'une équipe salariée qui comportait sept personnes en décembre 2016.

Affectation des charges et répartition des coûts

Les coûts directs associés à un projet déterminé (alerte éthique) sont naturellement rattachés aux charges des missions sociales.

S'agissant des charges de personnel, pour la responsable du plaidoyer et les deux chargés de plaidoyer elles sont intégralement rattachées aux missions sociales. Pour le délégué général, la responsable

juridique et financier et le chargé de communication, elles sont ventilées entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Nous considérons enfin qu'un certain nombre d'autres dépenses relèvent aussi directement de notre action de sensibilisation et de plaidoyer et donc de nos missions sociales : location de salles pour des réunions publiques, frais liés aux publications externes de l'association, frais de gestion du site Internet, qui est notre principal outil d'information, frais de déplacement pour participer à des rencontres avec des interlocuteurs divers (administrations, entreprises, ONG, étudiants, autres sections nationales de Transparency International à travers le monde).

Affectation aux emplois

94 518 € ont été collectés auprès du public en 2016. Ces dons ne sont pas affectés.

Les dons reçus fin 2015 pour le centre d'action citoyenne (29 680 €) sont intégrés dans ce montant et ont été employés en 2016.

Contributions volontaires

Enfin, nous nous efforçons de valoriser les nombreuses heures consacrées par nos membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Nous avons dénombré, en 2016, plus de 3 300 heures de travail bénévole valorisé à hauteur de 99 053 €.

N'hésitez bien sûr pas à nous faire part de toute remarque utile pour améliorer chaque année la pertinence et la lisibilité de notre CER.

